

Arrêté ministériel n° 2006-367 du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996 portant fixation des règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	24 juillet 2006
Publication	<u>Journal de Monaco du 4 août 2006</u> ^[1 p.3]
Thématique	Jeux d'argent (casino)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2006/07-24-2006-367@2006.08.05>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard et notamment ses articles 18, 19 et 20 ;

Vu l'ordonnance n° 8.929 du 15 juillet 1987, modifiée notamment par l'ordonnance n° 11.789 du 24 novembre 1995, fixant les modalités d'application de la loi n° 1.103 du 12 juin 1987, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996 portant fixation des règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux ;

Article 1er

Voir les articles 1er, 2, 7, 10 à 14 et 30 de l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 août 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7857>